

Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland (PGG)

Comptes annuels 2017

Ce document est une traduction. Pour toute question d'interprétation, le texte original allemand fait foi.

Sommaire	Page
Avant-propos	3
Comptes annuels	4
Annexe	7
1 Bases et organisation	7
1.1 Forme juridique et but	7
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie	7
1.3 Indication de l'Acte et des Règlements	7
1.4 Organe supérieur, direction de l'entreprise et droit de signature	7
1.5 Experts, organe de révision, conseiller, autorité de surveillance	8
1.6 Employeurs affiliés	8
2 Membres actifs et retraités	8
2.1 Assurés actifs	8
2.2 Bénéficiaires de rentes	9
3 Nature de l'application du but	10
3.1 Explication du plan de prévoyance	10
3.2 Financement, méthode de financement	10
3.3 Autres informatins sur l'activité de prévoyance	11
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	11
4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP FER 26	11
4.2 Principes comptables et d'évaluation	11
5 Risques actuariels / couverture de risques / degré de couverture	11
5.1 Genre de couverture de risque, réassurance	11
5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne dans la primauté des cotisations	12
5.3 Somme des comptes de vieillesse selon LPP	12
5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités	13
5.5 Composition, évolution et explications des provisions techniques	14
5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle	14
5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives	15
5.8 Modification des bases techniques et suppositions	16
5.9 Degré de couverture selon article article 44 OPP2	16
6 Explication sur le placement de la fortune et son résultat net	17
6.1 Activité de placement, conseiller en placement et Manager de placement, Règl. placement	17
6.2 Utilisation des extensions (article 50, alinéa 4, OPP2) avec présenttion concluante du respect de la sécurité et de la répartition du risque (article 50, alinéas 1-3, OPP2)	17
6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	18
6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement	19
6.5 Instruments financiers dérivés et cours (ouverts)	21
6.6 Engagements de capital ouverts (par exemple des placements Private-Equity)	21
6.7 Valeurs vénales et partenaires contractuels des papiers valeurs sous Securities Lending	21
6.8 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune (performance de l'ensemble de la fortune)	21
6.9 Explications sur les coûts de gestion de la fortune	22
7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation	23
7.1 Bilan	23
7.2 Compte d'exploitation	24
8 Demandes de l'autorité de surveillance	25
9 Autres informations relatives à la situation financière	25
9.1 Incidents commerciaux particuliers et transactions de fortune	25
9.2 Procédures juridiques en cours	25
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	25

Rapport de l'Organe de révision

Avant-propos

Chères / chers destinataires,

Vue avec le recul, 2017 a été une année de placement couronnée d'un succès extraordinaire.

L'ambiance dans les marchés financiers est restée très positive jusqu'à la fin de l'année 2017. L'état fondamentalement solide de l'économie chinoise a eu un effet positif sur la situation conjoncturelle globale. Beaucoup de marchés d'actions ont atteint de nouveaux niveaux élevés. Le MSCI World a enregistré en 2017 une augmentation de valeur de +17.3 %. Des titres cycliques ont donné des ailes aux pays émergents avec +31.6%. Les USA ont pu profiter de bons chiffres de conjoncture. Le S&P 500 a augmenté de 16.5%, ce qui, en comparaison, doit cependant être plutôt qualifié d'inférieur à la moyenne. Le marché des actions japonaises a aussi pu profiter, à côté de l'essor économique, du fait que l'état n'a pas seulement racheté des prêts mais aussi des actions d'entreprises japonaises et il a terminé avec +20.3%. Le marché des actions suisses (SMI) a augmenté de 17.9%. L'évolution des cours des entreprises à petit capital a été supérieure à la moyenne avec une performance de 34%.

Au marché des obligations, 2017 restera en mémoire en tant qu'année des banques d'émission et des taux inférieurs. «Mario Draghi a continué de tenir fortement le cahier dans la main». La Fed a augmenté trois fois le taux d'intérêt en 2017: en mars, juin et enfin en décembre. Le rendement des US-Treasuries de dix ans s'est situé vers 2.4%.

L'immobilier a pu profiter de la situation critique de placement des investisseurs pour des rendements à risque réduit et il se situe à des valeurs historiquement élevées. Dans ce segment, la fondation a pu atteindre un rendement de 5.84%.

Dans les devises, le franc suisse s'est affaibli de 9.2% par rapport à l'euro et de 5% par rapport à la livre anglaise. Par contre, par rapport au dollar US, il a augmenté de 4.4%.

Avec une **performance de 10.93%**, la fondation se situe largement au-dessus de la moyenne des caisses de pensions suisses. A titre de comparaison: l'index Pictet LPP 40 a augmenté en 2017 de 8.78%. L'index des caisses de pensions CS pour 2017 se situe vers 8.01%. Toutes les catégories de placement, à l'exception des liquidités, ont terminé avec un rendement positif. Les plus grands éléments porteurs de la performance ont été les actions avec un rendement loin dans la zone de deux chiffres. La part des actions de 40.9% se situant un peu au-dessus de la moyenne et la part des devises non protégées de 29.7% se situant un peu au-dessus de la moyenne ont certainement contribué à cette Outperformance. Lors de sa séance du 8 décembre 2017, le Conseil de fondation avait décidé de réduire le risque des placements de fortune, en réduisant la part des devises non protégées et en procédant à des changements avec les actions.

Le Conseil de fondation a utilisé les bons rendements financiers pour que la fondation soit en forme pour l'avenir. Il a par conséquent décidé de modifier au 31 décembre 2017 les bases techniques des tableaux de périodes aux tableaux de générations. Les frais totaux de cette adaptation, d'un montant d'environ Fr. 8.6 mio. ont eu pour conséquence que le degré de couverture a été réduit d'environ 4.9% points. Malgré cette mesure, la fondation affiche à fin 2017 un **degré de couverture de 118.1%** (année précédente 116.6%) qui est encore toujours supérieur à la moyenne suisse.

La réserve de fluctuation de valeur de 19.9% requise n'a pas encore pu être intégralement couverte et elle présente un déficit de CHF 3.5 mio.

Un intérêt de 4.5 % a été versé sur les avoirs de vieillesse en 2017, ce qui est supérieur au taux minimal de 3.5% fixé par le Conseil fédéral.

Le nombre des assurés actifs a augmenté de 1'182 à 1'233 personnes par rapport à l'année précédente. Pour les retraités (sans enfants), une augmentation de 191 à 206 bénéficiaires de rentes est enregistrée. Concernant les personnes, la structure de la fondation est demeurée pratiquement inchangée par rapport à l'année précédente. Pour 1 retraité, il y a environ 6 actifs. Cependant, en francs, le capital de prévoyance des actifs s'est réduit de 52% à 50% du capital de prévoyance total. Ceci a été la conséquence de l'adaptation des bases techniques.

Il n'y a pas eu de changement dans le Conseil de fondation durant l'année de référence. La constance dans le Conseil de fondation est importante. Je voudrais cordialement remercier tous les membres du Conseil de fondation de la PGG pour leur disponibilité envers ce mandat. Je voudrais aussi exprimer mon cordial remerciement à l'expert pour la prévoyance professionnelle, au contrôleur des investissements ainsi qu'au gérant et à la PFS pour leur toujours très bonne et professionnelle collaboration et prestation.

Thomas Foehn, Président PGG

Comptes annuels 2017

BILAN	Index Annexe	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
ACTIFS			
Placements de la fortune	6.4	234'771'762	209'272'710
Liquidités inclus placement marché monétaire		23'358'965	19'781'998
Créances envers employeur	7.1.1	897'842	711'044
Créances	7.1.2	916'539	967'853
Obligations CHF		21'134'119	17'654'885
Obligations monnaie étrangère ex G4		9'779'327	8'904'831
Obligations monnaie étrangère IFL monnaie protégée		8'557'011	8'365'054
Obligations marchés émergents		10'300'869	9'456'988
Prêts hypothécaires	6.4.2	4'515'859	2'937'859
Actions Suisse		16'612'128	15'518'064
Actions Suisse Small et Mid Caps ¹⁾		12'528'937	11'865'016
Actions Europe		9'855'277	12'272'322
Actions Europe Small Caps		5'096'128	0
Actions Amérique du Nord inclus protection monnaie		14'593'738	12'138'081
Actions Japon inclus protection de la monnaie		7'855'743	6'368'589
Actions Pacifique ex Japon		7'611'297	6'240'377
Actions monde Small Caps ex Suisse ¹⁾		8'012'651	6'715'436
Actions marchés émergents		13'795'921	11'105'398
Immobiliers Suisse		58'713'452	57'320'991
Private Equity	6.6	635'960	947'924
Compte de régulation actifs	7.1.3	2'045'092	2'045'092
Total Actifs		236'816'854	211'317'802
¹⁾ l'année précédente, les positions actions Suisse Small et Mid Caps ainsi que les actions monde Small Caps ex Suisse étaient groupées sous le titre Actions Suisse Small / Mid Caps.			
PASSIFS			
Dettes		2'538'685	2'951'770
Prestations de libre passage		2'187'765	2'879'347
Versement de capital retraités et survivants		293'131	8'993
Autres dettes	7.1.4	57'789	63'430
Compte de régulation passifs	7.1.5	105'359	92'692
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		198'243'068	178'562'312
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	98'709'136	93'416'173
Capital de prévoyance retraités	5.4	83'973'932	73'737'139
Provisions techniques	5.5	15'560'000	11'409'000
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	35'929'742	29'711'028
Capital de fondation, fonds libres, découvert		0	0
Etat en début de période		0	0
Excédent de recettes (+) / dépenses (-)		0	0
Total Passifs		236'816'854	211'317'802

COMPTE D'EXPLOITATION	Index Annexe	2017 CHF	2016 CHF
Contributions et apports ordinaires et autres		8'293'708	7'753'055
Cotisations d'épargne salariés		2'949'449	2'673'693
Cotisations d'épargne employeur		3'320'355	3'015'514
Primes de risque salariés		912'554	830'919
Primes de risque employeur		943'972	857'940
Apports uniques et sommes de rachat salariés		120'051	246'925
Apports uniques et sommes de rachat employeur		47'328	128'064
Prestations d'entrée		6'449'640	4'319'042
Apports de libre passage		6'124'995	3'877'009
Apports anticipés LFEPL / divorce		324'645	442'033
Afflux de contributions et prestations d'entrée		14'743'349	12'072'097
Prestations réglementaires		-6'619'306	-4'971'229
Rentes de vieillesse		-3'605'276	-3'607'462
Rentes d'enfants de retraités		-5'702	-8'838
Rentes de survivants		-384'018	-315'790
Rentes d'orphelins		-4'164	-4'745
Rentes d'invalides		-557'531	-412'395
Rentes d'enfants d'invalides		-17'503	-11'592
Prestations de divorce		-1'676	0
Prestations en capital à la retraite		-2'043'436	-601'858
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		0	-8'549
Prestations de sortie et retraits anticipés		-4'540'142	-7'166'828
Prestations de libre passage lors de sorties		-4'015'472	-6'515'691
Retraits anticipés LFEPL et versements suite divorce	7.2.1	-524'670	-651'137
Sorties pour prestations et retraits anticipés		-11'159'448	-12'138'057
Modification capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution		-19'680'756	333'077
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	5.2	-1'172'075	-170'265
Constitution capital de prévoyance retraités	5.4	-10'236'793	-1'355'549
Constitution/dissolution provisions techniques	5.5	-4'151'000	3'643'000
Rémunération du capital d'épargne	5.2	-4'120'888	-1'784'109
Frais d'assurance	7.2.2	-75'067	-62'978
Primes de réassurance		-29'025	-27'965
Contribution au fonds de garantie		-46'042	-35'013
Résultat net de la partie assurance		-16'171'923	204'139

COMPTE D'EXPLOITATION	Index Annexe	2017 CHF	2016 CHF
Résultat net du placement de la fortune	6.8	22'867'282	10'628'807
Résultat liquidités inclus placement marché monétaire		-74'841	-46'584
Résultat obligations CHF		49'200	232'733
Résultat obligations monnaie étrangère ex G4		680'676	667'364
Résultat obligations monnaie étrangère IFL protégée		61'454	172'014
Résultat obligations marchés émergents		1'012'101	1'173'327
Résultat prêts hypothécaires		44'273	47'967
Résultat actions Suisse		3'022'026	-224'006
Résultat actions Suisse Small et Mid Caps ¹⁾		3'058'877	935'658
Résultat actions Europe		2'563'422	243'574
Résultat actions Europe Small Caps		115'684	0
Résultat actions Amérique du Nord incl. protection monnaie		2'230'166	1'401'661
Résultat actions Japon inclus protection monnaie		1'244'258	77'250
Résultat actions Pacifique ex Japon		1'299'414	539'691
Résultat actions monde Small Caps ex Suisse ¹⁾		1'186'158	887'428
Résultat actions marchés émergents		3'318'224	1'275'155
Résultat immobiliers Suisse		3'577'304	3'754'927
Résultat Private Equity		77'854	7'862
Frais de gestion du placement de la fortune	6.9	-564'653	-491'917
Intérêts sur prestations de libre passage		-34'316	-25'298
Autre revenu		1'263	1'734
Autre dépense		-1'792	0
Frais de gestion	7.2.3	-476'115	-450'508
Gestion générale		-406'224	-386'596
Organe de révision et experts prévoyance professionnelle		-54'394	-50'000
Autorités de surveillance		-15'497	-13'912
Excédent de recettes avant constitution réserve de fluctuation de valeur		6'218'714	10'384'172
Constitution réserve fluctuation de valeur	6.3	-6'218'714	-10'384'172
Excédent de recettes/dépenses		0	0

¹⁾ l'année précédente, les positions résultat actions Suisse Small et Mid Caps ainsi que les résultats actions monde Small Caps ex Suisse étaient groupées sous le titre résultat actions Suisse Small / Mid Caps.

Les valeurs indiquées sont arrondies mathématiquement, c'est pourquoi le total peut s'écarter de la somme des valeurs individuelles.

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 *Forme juridique et but*

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland (PGG) est une fondation créée par Gate Gourmet Switzerland Sàrl au sens des articles 80 ss CC, article 331 CO et article 48, alinéa 2, LPP. La fondation a son siège à Kloten, le domicile de Gate Gourmet Switzerland Sàrl. Elle est soumise à surveillance légale.

La fondation a pour objet d'organiser la prévoyance professionnelle dans le cadre de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses dispositions d'application pour les salariés de la société fondatrice et des entreprises qui lui sont étroitement liées économiquement ainsi que pour leurs proches survivants contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 *Enregistrement LPP et fonds de garantie*

La fondation est enregistrée sous le numéro d'ordre ZH 1372 au Registre pour la prévoyance professionnelle et les fondations du canton de Zurich. L'institution de prévoyance est assujettie à la Loi sur le libre passage et elle est ainsi rattachée au fonds de garantie.

1.3 *Indication de l'Acte et des Règlements*

La fondation a été créée par acte officiel du 11 novembre 2002 et inscrite au Registre du commerce du canton de Zurich le 13 décembre 2002.

Indications rue les règlements:

Règlement	Approuvé le	Valable dès le
Règlement des prestations	12 décembre 2013	1er janvier 2014
Supplément no. 1	14 décembre 2015	1er janvier 2016
Supplément no. 2	2 décembre 2016	1er janvier 2017
Supplément no. 3	27 janvier 2017	1er janvier 2017
Anexe V Lounges L-GAV Hôtellerie	2 décembre 2016	11er novembre 2016
Règlement de liquidation partielle	11 mai 2010	2 juin 2010
Règlement des provisions	9 février 2018	31 décembre 2017
Règlement interne et organisationnel	2 juillet 2012	1er janvier 2013
Règlement des élections	20 mai 2014	20 mai 2014
Règlement de placement	8 décembre 2017	8 décembre 2017

1.4 *Organe supérieur, direction de l'entreprise et droit de signature*

Le Conseil de fondation se compose des membres suivants au 31 décembre 2017:

Représentants de l'employeur		Représentants des salariés	
Période de mandat 1.1.2015 – 31.12.2018			
Thomas Föhn	Président*	Kurt Brunner	Vice-président*
Cosmas Claussen	Membre*	Robert Knutson	Membre*
Carola Ali	Membre*	Karl Rawyler	Membre*
Mark Zimmermann	Membre*	Sabine Kubatz	Membre*

* = droit de signature à deux

Direction de l'entreprise/comptabilité	
Roger Podlech	Gérant*
Erich Thurnherr	Comptable*

* = Droit de signature à deux

Au cours de l'année de référence, le comptable Fabrizio Anni a quitté PFS Pension Fund Services AG. Erich Thurnherr lui a succédé, lui qui disposait déjà du droit de signature correspondant dans sa fonction antérieure de comptable remplaçant.

1.5 Experts, organe de révision, conseiller, autorité de surveillance

Experts en assurance de pensions	Dipeka AG, Boris Morf, 8048 Zürich
Organe de révision	BDO AG, 8031 Zürich
Contrôleur des investissements	PensionTools GmbH, 8625 Gossau
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich

1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs suivants sont affiliés à la fondation au 31 décembre 2017 :

Employeurs affiliés	Contrat d'affiliation du
Gate Gourmet Switzerland GmbH, Kloten	1er décembre 2011
Gategroup Financial Services S.à.r.l., Luxembourg,	1er avril 2012

2 Membres actifs et retraités

2.1 Assurés actifs

Gate Gourmet Switzerland GmbH, unité de Zürich

	2017	2016
Effectif de début 1.1.	876	814
Entrées	201	196
Sorties	-137	-125
Retraites	-17	-3
Décès	0	-2
Cas d'invalidité	-1	-4
Effectif final 31.12.	922	876
Avoir de vieillesse CHF le 31.12.	75'346'501	72'128'024

Gate Gourmet Switzerland Sàrl, unité de Genève

	2017	2016
Effectif de début 1.1.	180	157
Entrées	19	46
Sorties	-31	-21
Retraites	0	-1
Décès	0	0
Cas d'invalidité	-1	-1
Effectif final 31.12.	167	180
Avoir de vieillesse CHF le 31.12.	11'613'432	11'107'793

Gate Gourmet Switzerland GmbH, Gategroup Corporate Office inclus France

	2017	2016
Effectif de début 1.1.	107	97
Entrées	32	44
Sorties	-12	-33
Retraites	0	-1
Effectif final 31.12.	127	107
Avoir de vieillesse CHF le 31.12.	11'524'666	10'129'364

Gategroup Financial Services S.à.r.l. Luxembourg, succursale de Kloten

	2017	2016
Effectif de début 1.1.	3	5
Entrées	0	1
Sorties	-3	-3
Effectif final 31.12.	0	3
Avoir de vieillesse CHF le 31.12.	0	48'533

Pendant l'année 2017, 3 assurés de Gategroup Financial Services S.à.r.l. Luxembourg, succursale de Kloten sont entrés dans l'unité Gategroup Corporate Office.

Gate Gourmet Switzerland GmbH, ZRH Lounges

	2017	2016
Effectif de début le 1.1.	16	0
Entrées	25	16
Sorties	-24	0
Effectif final 31.12.	17	16
Avoir de vieillesse CHF le 31.12.	224'537	2'459

Total PGG	2017	2016	Modification rapport année précédente
Effectif de début 1.1.	1'182	1'073	109
Entrées	277	303	-26
Sorties	-207	-182	-25
Retraites	-17	-5	-12
Décès	0	-2	2
Cas d'invalidité	-2	-5	3
Effectif final 31.12.	1'233	1'182	51
Avoir de vieillesse CHF le 31.12.	98'709'136	93'416'173	5'292'963

Répartition selon l'âge LPP au 31.12.	Femmes		Hommes		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
18 - 24	16	16	22	24	38	40
25 - 34	90	84	168	179	258	263
35 - 44	144	143	203	183	347	326
45 - 54	147	142	212	215	359	357
55 - 65	80	73	151	123	231	196
Total	477	458	756	724	1'233	1'182

L'âge moyen de tous les assurés actifs de la PGG s'élève à 43.4 (année précédente: 43.4) ans.

2.2 Bénéficiaires de rentes

Genre de rente	2017 31.12.	Nouveaux	Sorties	2016 31.12.
Rentes de vieillesse	157	11	2	148
Rente de divorce	1	1	0	0
Rentes d'invalidité	30	8	5	27
Rentes de viduité	18	2	0	16
Rentes d'orphelins	1	0	1	2
Rentes d'enfants	8	2	2	8
Total	215	24	10	201

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Toutes les salariées et tous les salariés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance professionnelle.

Le Règlement des prestations est basé sur la primauté des contributions.

Le droit à une prestation de vieillesse ordinaire naît, selon l'appartenance à l'entreprise, soit après l'âge de 63 ans révolus (groupe d'entreprises 2) ou au moment où l'âge AVS est atteint (groupe d'entreprises 1). Un retrait anticipé de la prestation de vieillesse est possible au plus tôt après l'âge de 58 ans révolus. La prestation de vieillesse peut être retirée sous forme d'une indemnité unique sous forme de capital ou d'une rente de vieillesse viagère. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse sont calculés en dépendance de l'âge.

La rente d'invalidité s'élève à 5.9% de l'avoir de vieillesse prévu à l'âge AVS, la projection se faisant cependant selon le Règlement avec un taux de 2.

La rente de conjoint s'élève à 60% de la rente d'invalidité. Sur demande écrite, la fondation accorde des prestations au partenaire qui correspondent aux rentes de survivants, pour autant que les conditions stipulées dans le Règlement soient remplies. En cas de décès d'assurés non mariés n'ayant pas désigné un partenaire, un capital de décès est versé à hauteur de l'avoir de vieillesse disponible.

Pour chaque enfant, les rentes d'enfants s'élèvent à 10% du dernier salaire assuré, à 15% du dernier salaire assuré en cas d'orphelins de père et de mère.

3.2 Financement, méthode de financement

Les assurés peuvent choisir entre le „Plan d'épargne Standard“ et le „Plan Standard Plus“. Le choix du plan d'épargne intervient lors de l'entrée à la PGG. Sans information de l'assuré, les cotisations sont prélevées selon le « Plan d'épargne Standard ».

Groupe d'entreprises 1: les contributions applicables pour la prévoyance vieillesse (avoir de vieillesse) s'élèvent à:

Age	Employeur	Standard salarié	Plan d'épargne Plus salarié
17 – 24	0,0 %	0,0 %	0,0 %
25 – 34	5,0 %	5,0 %	5,0 %
35 – 44	6,5 %	6,5 %	6,5 %
45 – 54	9,0 %	7,0 %	9,0 %
55 – 63	10,5 %	8,5 %	10,5 %

Groupe d'entreprises 2: les contributions applicables pour la prévoyance vieillesse (avoir de vieillesse) s'élèvent à:

Age	Employeur	Standard salarié	Plan d'épargne Plus salarié
17 – 24	0,0 %	0,0 %	0,0 %
25 – 34	5,5 %	4,5 %	5,5 %
35 – 44	7,5 %	5,5 %	7,5 %
45 – 54	9,0 %	7,0 %	9,0 %
55 – 63	10,5 %	8,5 %	10,5 %

La contribution pour l'assurance risque décès et invalidité s'élève à 4.2% du salaire assuré, celle-ci étant prise en charge paritairement par l'employeur et le salarié pour le groupe d'entreprises 1. Pour les salariés du groupe d'entreprises 2, les cotisations pour l'assurance risque sont financées à raison de 2.3% du salaire assuré par l'employeur et 1.9% du salaire assuré par le salarié.

Pour les salariés assujettis à la Convention collective de travail pour l'hôtellerie suisse (CCNT) et qui travaillent exclusivement pour les Lounges des compagnies aériennes dans la zone aéroportuaire, l'Annexe V « CCNT / Lounges » est valable en dérogation au Règlement de prévoyance.

Les coûts de gestion, ceux pour le placement de la fortune ainsi que les contributions au fonds de garantie sont pris en charge par la fondation.

3.3 *Autres informations sur l'activité de prévoyance*

Pour l'administration et la gestion des affaires, la fondation a conclu un contrat de prestations avec PFS Pension Fund Services AG. Le contrat est résiliable chaque année pour la fin de l'année.

Selon la décision du Conseil de fondation du 8 décembre 2017, les rentes en cours ne sont pas augmentées, ceci en raison du bilan des générations.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 *Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP FER 26*

Les comptes annuels de la fondation correspondent aux directives de Swiss GAAP FER 26.

4.2 *Principes comptables et d'évaluation*

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation se font conformément aux prescriptions du Code des Obligations et de la LPP. Les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, transmettent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit:

Catégorie	Méthode d'évaluation
Liquidités	Valeur nominale, resp. vénale
Créances	Valeur nominale
Obligations	Valeur vénale
Prêts hypothécaires	Valeur nominale
Actions	Valeur vénale
Biens immobiliser	Valeur vénale
Private Equity	Négociables: valeur vénale Non négociables: Net Asset Value

Les actifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de référence, les frais et revenus au cours du jour respectif.

5 Risques actuariels / couverture de risque / degré de couverture

5.1 *Genre de couverture de risque, réassurance*

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland est une caisse de pensions autonome. Dans la fondation, une provision est constituée pour les fluctuations à court terme dans l'évolution des risques.

La fondation a conclu un contrat d'assurance Stop-Loss (contrat no. 78'542) avec la Compagnie d'assurance Zurich SA (validité jusqu'au 31.12.2020). Le contrat présente les repères suivants:

Réassurance	Conditions au 31.12.2017
Préjudice unique maximal assuré	4'000'000
Préjudice supérieur maximal assuré par année	24'000'000
Montant de la franchise annuelle en % de la somme salariale prise en compte	2.669%
Montant de la prise annuelle minimale en % de la somme salariale prise en compte	27'965 0.075%

5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne dans la primauté des cotisations.

Evolution et rémunération des avoirs d'épargne	2017 CHF	2016 CHF
Etat des avoir d'épargne au 1.1.	93'416'173	91'461'799
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	1'172'075	170'265
<i>Cotisations d'épargne salariés</i>	<i>2'949'449</i>	<i>2'673'693</i>
<i>Cotisations d'épargne employeur</i>	<i>3'320'355</i>	<i>3'015'514</i>
<i>Apports uniques salariés</i>	<i>120'051</i>	<i>246'925</i>
<i>Apports uniques employeur</i>	<i>47'328</i>	<i>128'064</i>
<i>Apports de libre passage</i>	<i>6'124'995</i>	<i>3'877'009</i>
<i>Versements retraits anticipés LFEPL / divorce</i>	<i>324'645</i>	<i>442'033</i>
<i>Prestations de retraites sous forme de capital</i>	<i>-2'043'436</i>	<i>-601'858</i>
<i>Prestations en capital lors de décès et invalidité</i>	<i>0</i>	<i>-8'549</i>
<i>Prestations de libre passage lors de sortie</i>	<i>-4'015'472</i>	<i>-6'515'691</i>
<i>Versements retraits anticipés LFEPL / divorce</i>	<i>-524'670</i>	<i>-651'137</i>
<i>Constitution suite versement sortie selon art. 17 LFLP</i>	<i>822</i>	<i>0</i>
<i>Dissolution suite retraite, décès et invalidité</i>	<i>-5'131'993</i>	<i>-2'435'738</i>
Rémunération de l'avoir d'épargne	4'120'888	1'784'109
Total capital de prévoyance assurés actifs au 31.12.	98'709'136	93'416'173
Taux d'intérêt pour la rémunération de la totalité du capital d'épargne	4.50%	2.00%

Conformément à l'article 7 du Règlement des prestations, le Conseil de fondation peut déterminer le taux d'intérêt à la fin de l'année. Durant l'année de référence, le Conseil de fondation a à nouveau fait usage de cette possibilité et, pour des calculs de prestations ou de paiements en cours d'exercice, il a uniquement pris en compte le taux prescrit par le Conseil fédéral. Compte tenu de la situation financière de la fondation, lors de sa séance du 8 décembre 2017, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer la rémunération indiquée ci-dessus à l'ensemble de l'avoir de vieillesse 2017 ainsi que le versement complémentaire lors de sorties, respectivement retraites en cours d'année.

5.3 Somme des comptes vieillesse selon LPP

Somme des comptes vieillesse selon LPP	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Somme des avoirs de vieillesse	98'709'136	93'416'173
dont part selon LPP	50'837'135	47'643'020

Les avoirs des cas d'invalidité en suspens sont compris dans ces montants.

5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités

Evolution du capital de couverture pour les retraités	2017 CHF	2016 CHF
Etat du capital de couverture le 1.1.	73'737'139	72'381'590
Constitution du capital de prévoyance retraités	10'236'793	1'355'549
<i>Constitution suite retraite, décès et invalidité</i>	<i>5'131'993</i>	<i>2'435'738</i>
<i>Perte retraite</i>	<i>384'062</i>	<i>34'426</i>
<i>Dissolution suite versements de rentes</i>	<i>-4'575'870</i>	<i>-4'360'822</i>
<i>Intérêt technique</i>	<i>1'509'000</i>	<i>1'803'000</i>
<i>Solde suite cas d'invalidité et décès</i>	<i>1'230'801</i>	<i>585'816</i>
<i>Gain mortalité retraités</i>	<i>-51'234</i>	<i>-1'030'890</i>
<i>Suppression rentes d'enfants</i>	<i>-285'158</i>	<i>-5'072</i>
<i>Changement de bases</i>	<i>6'893'199</i>	<i>1'893'353</i>
Total capital de prévoyance retraités au 31.12.	83'973'932	73'737'139

La constitution à la suite de retraites, décès et invalidité correspond au capital d'épargne des nouveaux retraités au moment de la perception de la prestation. Dans le détail, lors de retraites, décès et invalidité, la forme de la perception de la prestation suivante a été choisie:

Retraites, décès et invalidité, forme de la perception de la prestation	2017		2016	
	CHF	%	CHF	%
Capital d'épargne lors de retraite et décès	7'175'429		3'046'145	
dont retrait en capital	2'043'436	28%	610'407	20%
dont perception de la rente	5'131'993	72%	2'435'738	80%

Capital de couverture retraités	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Modif. année précédente
Capital de couverture rentes de vieillesse	66'415'078	59'316'835	7'098'243
Capital de couverture rentes de conjoints	6'770'033	5'867'680	902'353
Capital de couverture rentes de divorce	195'218	0	195'218
Capital de couverture rentes d'invalidité	10'450'775	8'386'657	2'064'118
Capital de couverture rentes d'enfants	142'828	165'967	-23'139
Total capital de prévoyance retraités	83'973'932	73'737'139	10'236'793

5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques

Les provisions techniques sont recalculées chaque année par l'expert en assurances de pension.

Composition des provisions techniques	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Modif. par rapp. an. préc.
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	1'679'000	1'659'000	20'000
Provision pour les risques décès et invalidité	1'047'000	890'000	157'000
Provision pour cas AI en suspens	4'534'000	2'483'000	2'051'000
Provision taux de conversion	5'361'000	3'796'000	1'565'000
Provision pour fluctuations évolution risque retraités	2'939'000	2'581'000	358'000
Total provisions techniques	15'560'000	11'409'000	4'151'000

Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie: au 31 décembre 2016, elle servait au financement des coûts d'adaptation lors de changement de bases biométriques (tableaux périodiques). La fondation ajoutait 0.5% par année du capital de prévoyance retraités depuis la date moyenne d'observation des tableaux périodiques respectifs. Malgré la première utilisation des tableaux de génération au 31 décembre 2017, qui tenaient déjà compte de l'augmentation de l'espérance de vie, lors de l'actualisation des tableaux de génération, il peut tout de même y avoir un besoin de financement complémentaire. Pour le financement de ce besoin, une provision à hauteur de 2% du capital de prévoyance des retraités est constituée.

Provision pour les risques décès et invalidité: pour la couverture des oscillations à court terme dans l'évolution de ce risque, une provision est constituée. Le montant de la provision est calculé, selon une méthode mathématique d'assurance sur la base de la somme du préjudice attendue, au moyen de la répartition totale des préjudices théoriques de risques, en tenant compte des cotisations de risque de la nouvelle réassurance Stop Loss.

Provision pour cas AI en suspens: pour les cas, auxquels la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland devra fort probablement fournir des prestations, une provision est constituée. La base de calcul correspond à la somme des différences entre les valeurs au comptant des futures rentes d'invalidité présumées et les prestations de libre passage appliquées en cas d'invalidité. Au 31 décembre 2017, des provisions ont été constituées pour 28 cas en suspens (année précédente 17). La provision augmente sur la base de la modification des bases techniques et du nombre plus élevé de personnes à considérer.

Provision pour le taux de conversion: le taux de conversion réglementaire est trop élevé en comparaison avec les bases actuarielles actuelles. Les pertes de retraite qui en résultent doivent être couvertes par une provision. La provision couvre les coûts probables des années de naissance des retraités qui pourraient bénéficier d'une retraite anticipée au jour de référence du bilan. Il est tenu compte d'un quota de 33% de retrait de capital. La provision augmente sur la base des changements des bases techniques.

Provision pour fluctuations de l'évolution du risque retraités: la provision est constituée pour tenir compte de la différence de l'espérance de vie effectivement attendue et de l'espérance de vie statistique. Le montant de la provision s'élève à 3.5% du capital de prévoyance des retraités.

5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée le 31 décembre 2014. Au sens de l'art. 53 alinéa 2 LPP, l'expert a confirmé que:

- La fondation dispose d'une réserve de fluctuation de valeur d'un montant de CHF 31.0 moi et que le degré de couverture selon art. 44 OPP2 se situe à 118.8%. La réserve de fluctuation de valeur correspond à sa valeur cible et la capacité de risque est ainsi donnée.
- La fondation offre suffisamment de sécurité pour remplir ses obligations réglementaires.
- Les prescriptions actuarielles réglementaires sur les prestations et le financement correspondent aux directives légales.

Au 31 décembre 2017, une nouvelle expertise actuarielle sera réalisée.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives

Bases actuarielles	
Bases appliquées	LPP 2015 (tables de générations)
Taux d'intérêt technique	2.0%

LPP 2015 ont été choisies en tant que base actuarielle. Elles reposent sur le recensement statistique des effectifs des assurés d'importantes caisses de pensions de droit privé des années 2010 à 2014.

Résultat net de la partie assurance	2017 CHF	2016 CHF
Recettes primes de risque	1'856'526	1'688'859
<i>Primes de risque employeur</i>	943'972	857'940
<i>Primes de risque salariés</i>	912'554	830'919
Evolution de valeur du risque actuariel	-1'278'472	415'720
<i>Solde des préjudices invalidité et cas de décès</i>	-1'230'802	-585'816
<i>Perte de retraite</i>	-384'062	-34'426
<i>Suppression rentes d'enfants</i>	285'158	5'072
<i>Gain de mortalité retraités</i>	51'234	1'030'890
Dépenses assurances	-75'067	-62'978
Modification provisions techniques	-4'151'000	3'643'000
Changement de base	-6'893'199	-1'893'353
Solde évolution du risque	-10'541'213	3'791'248
Rémunération du capital d'épargne	-4'120'888	-1'784'109
Intérêt technique sur le capital de prévoyance retraités	-1'509'000	-1'803'000
Constitution capital suite paiement de sortie LFLP art. 17	-822	0
Résultat net de la partie assurance	-16'171'923	204'139

Le résultat net de la partie assurance de l'année de référence est principalement dû au solde négatif de l'évolution du risque à la suite du changement de base et de la modification des provisions techniques ainsi que de la rémunération du capital d'épargne et du taux d'intérêt technique sur le capital de prévoyance des retraités.

Le rendement net escompté sur les placements de la fortune qui doit effectivement être atteint pour la couverture du résultat net de la partie assurance de l'année de référence (résultat net de la partie assurance divisé par les placements moyens de la fortune de l'année de référence) s'est élevé à 7.3%. Avec la performance annuelle, le rendement escompté pour l'année de référence a ainsi été atteint.

5.8 Modification des bases techniques et suppositions

Durant l'année de référence, les bases techniques de LPP 2015 (tables de périodes) ont été modifiées à LPP 2015 (tables de génération).

Les coûts de modification s'élèvent à CHF 8'625'199 et se composent de:

	31.12.2017
Réduction de la provision pour l'augmentation de l'espérance de vie	-441'000
Augmentation de la provision pour pertes de retraite/taux de conversion	1'456'000
Augmentation de la provision pour oscillation dans l'évolution du risque de l'effectif des retraités	241'000
Augmentation de la provision pour les cas de prestation en suspens et latents	476'000
Augmentation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	6'893'199
Coûts de modification	8'625'199

5.9 Degré de couverture selon article 44 OPP2

Degré de couverture selon art. 44 OPP2	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Mofif. par rap- port année précédente
Tous les actifs en valeurs vénales	236'816'854	211'317'802	25'499'053
Déduction des dettes	-2'538'685	-2'951'770	413'085
Déduction de la réduction des passifs	-105'359	-92'692	-12'667
Fortune disponible (fd)	234'172'811	208'273'340	25'899'471
Capital de prévoyance assurés actifs	98'709'136	93'416'173	5'292'963
Capital de prévoyance retraités	83'973'932	73'737'139	10'236'793
Provisions techniques	15'560'000	11'409'000	4'151'000
Capital de prévoyance nécessaire (cp)	198'243'068	178'562'312	19'680'756
Bénéfice selon art. 44, alinéa 1, OPP2 (fd ./ cp)	35'929'743	29'711'028	6'218'714
Degré de couverture selon article 44, alinéa 1, OPP2 (fd x 100 /cp)	118.1%	116.6%	

Au jour du bilan, le degré de couverture selon article 44, alinéa 1, OPP2 s'élève à 118.1% (année précédente 116.6%).

6 Explication sur le placement de la fortune et son résultat net

6.1 *Activité de placement, conseiller en placement et Manager du placement, Règlement de placement*

Selon le Règlement de placement ainsi que le Règlement d'entreprise et d'organisation, le Conseil de fondation est responsable de l'établissement et la réalisation de la stratégie de placement. En tant qu'organe supérieur, le Conseil de fondation détermine les buts et les principes, de même que l'exécution et la surveillance du placement de la fortune. Il est en même temps responsable du soin à apporter aux personnes auxquelles il en délègue l'exécution. Les personnes et institutions auxquelles la gestion du placement et de la fortune est confiée se conforment aux directives de loyauté conformément à l'article 51b LPP de même que l'article 48f-I et l'article 49a OPP2. Tous les gérants de fortune mandatés sont subordonnés soit à la FINMA, soit à la CHS PP. L'article 48f, alinéas 2-5 OPP2 est ainsi respecté.

En principe, la gestion de la fortune se fait par mandats externes à des sociétés de gestion de fortune, respectivement des fonds institutionnels. Les fonds immobiliers sont des placements indirects par une fondation de placement. Les prêts hypothécaires sont confiés à PFS Pension Fund Services AG. Les placements en papiers valeurs sont en majeure partie des placements indexés.

Durant l'année de référence, le Reporting mensuel et le contrôle des investissements, ont été confiés à PensionTools GmbH. La comptabilité des papiers valeurs est tenue par PFS Pension Fund Services AG.

Catégorie	Mandataire / Fonds	Gestionnaire de portefeuille
Placem. marché monétaire	Syz AM Liquidity Mgmt PFS Class	Syz Asset Management
Obligations CHF	Syz AM CHF Bond Fund PFS Class	Syz Asset Management
Obligations devises ex G4	CSIF Bond World ex G4 Local Currencies Index	Credit Suisse Asset Management
	CSIF Bond Global Aggregate ex G4 Local Currencies Index	Credit Suisse Asset Management
Obligations devises protégées	CSIF Inflation Linked Bond World ex, JP, IT Index (hedged)	Credit Suisse Asset Management
Obligations émergents	marchés JB Local Emerging Bond	Julius Baer
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux destinataires	PFS Pension Fund Services AG
Actions Suisse	Swisscanto-CIF Swiss Total Market Index	Banque cantonale Zurich
Actions suisse Small and Mid Caps	Swisscanto-CIF Swiss Small & Mid Cap Index	Banque cantonale Zurich
Actions Europe	Swisscanto-CIF Europe ex CH Index	Banque cantonale Zurich
Actions Europe Small Caps	CSIF (Lux) Equities Europe Small Caps	Credit Suisse Asset Management
Actions Amérique du Nord	Swisscanto-IPF US Index	Banque cantonale Zurich
	Swisscanto-CIF Canada Index	Banque cantonale Zurich
Actions Japon / Pacifique	Swisscanto-CIF Japan Index	Banque cantonale Zurich
	Swisscanto-CIF Pacific ex Japan Index	Banque cantonale Zurich
Actions monde Small Caps ex Suisse	CSIF III World ex CH Small Cap Index	Credit Suisse Asset Management
Actions marchés émergents	Swisscanto-CIF Emerging Market Index	Banque cantonale Zurich
Immobiliers Suisse	Fondation de placement Turidomus	Pensimo Management AG
Private Equity	Partners Group Secondary 2004 resp. Secondary 2006, L.P.	Partners Group
	Aktien PFS AG	Gestion propre

6.2 *Utilisation des extensions (art. 50, alinéa 4 OPP2) avec présentation concluante du respect de la sécurité et de la répartition du risque (article 50, alinéas 1-3 OPP2)*

Se fondant sur le Règlement de placement en vigueur, la PGG poursuit une stratégie de placement (SAA – Strategic Asset Allocation) qui, pour les points suivants, mène à une extension des directives de placement définies dans l'OPP2:

Sur la base de l'art. 53, alinéa 2 OPP2, les placements en Private Equity ne peuvent être effectués qu'au moyen de placements collectifs diversifiés. La PGG a cependant 123 titres de PFS Pension Fund Services AG, qui, avec une valeur de CHF 58'056, représentent une part de 0.25‰ du portefeuille. Le Règlement de placement permet cet investissement dans son Annexe 1 de manière explicite.

Compte tenu de toutes les protections de devises, la part en devises étrangères peut atteindre 34% max.

Limite OPP2 art. 55 lettre e	Quota SAA	Marge fluctuation SAA	Part au 31.12.2017	OPP2 art. 55I
Devises (sans protection)	29.7%	17%-34%	32.1%	30.0%

Par la protection partielle des taux de change au moyen de dépôts à terme avec la banque de dépôt, le risque des devises est réduit. Le quota de devises indiqué ci-dessus au jour du bilan est indiqué net (après protection de devises du solde de l'exposition des devises). Pour l'appréciation de l'écart par rapport aux prescriptions de l'OPP2, cette position nette est déterminante.

L'ensemble des limites individuelles selon les articles 54, 54a et 54b OPP2 ont été respectées.

Le Conseil de fondation confirme qu'il connaît les chances et les risques liés à l'utilisation des extensions des possibilités de placement selon l'article 4.8 du Règlement de placement et qu'il en tient compte de façon appropriée dans l'ensemble du portefeuille, par le biais d'une répartition des risques, en fonction des données géographiques et spécifiques aux devises et aux secteurs.

Il a été fait appel à des spécialistes qui, pour l'estimation de la capacité de risque et du choix du Manager, exercent une fonction de conseil et surveillent le respect de la stratégie de placement et les instruments de placement. L'exécution du but de prévoyance, pour autant que prévisible, est aussi garantie selon l'appréciation de la situation du contrôleur des investissements. De plus, le Conseil de fondation dispose d'un A&L-Monitoring périodique, dans lequel il est pris position au sujet du respect des directives de placement ainsi que de l'évolution du risque et du rendement et des recommandations et mesures sont documentées. Le Conseil de fondation a une organisation appropriée pour le processus de placement et une application correspondante de la stratégie de placement qui garantit le soin dans le choix, la gestion et la surveillance de la situation de la fortune et en particulier de la situation du degré de couverture.

Sur la base des motifs ci-avant, la réalisation du but de prévoyance par l'extension des limites de placement selon l'article 50 OPP2 n'est pas mise en danger, ni à court terme, ni à long terme. L'activité de placement tient ainsi suffisamment compte des directives de l'article 50 OPP2.

6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif pour la performance résulte du rendement escompté et des suppléments nécessaires pour, entre autres, les provisions actuarielles et la constitution de réserves de fluctuation de valeurs. Conformément aux calculs du contrôleur des investissements, la stratégie de placement de la fondation est basée sur les caractéristiques suivantes:

Caractéristiques de la stratégie de placement	2017	2016
Perspective de rendement (revenu attendu)	3.00%	4.35%
Risque historique	6.70%	6.74%
Réserve de fluctuation de valeur nécessaire en pourcent de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	19.90%	19.75%

La stratégie de placement et la réserve de fluctuation de valeur nécessaire qui en découle ont été déterminées sur la base des principes courants du „value at risk“. Conformément à l'Annexe I du Règlement de placement du 8 décembre 2017 la réserve de fluctuation de valeur nécessaire correspond aux obligations pour une durée de deux ans, avec un risque de perte de 2%.

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	2017 CHF	2016 CHF
Niveau de la réserve de fluctuation de valeur au 1.1	29'711'028	19'326'856
Constitution / dissolution	6'218'714	10'384'172
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	35'929'742	29'711'028
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	39'450'371	35'266'057
Réserve de fluctuation de valeur manquante	3'520'629	5'555'029

Au 31.12.2017, la réserve nécessaire pour les fluctuations à court terme des placements de la fortune (réserve de fluctuation de valeur) n'est pas accumulée en quantité suffisante; la fondation présente ainsi une capacité de risque limitée.

6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement

6.4.1 Aperçu

Catégorie de placement	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	% de la fortune		SAA	Marge de fluctua- tion Art. 55	OPP2 Art. 55
			2017	2016			
Valeurs nominales	79'460'530	68'780'512	33.8%	32.9%	34%	23-45%	100%
Liquidités inclus placement marché monétaire	23'358'965	19'781'998	9.9%	9.5%	10%	7-13%	
Liquidités CHF	23'225'512	19'770'704					
Liquidités devises	133'453	11'294					
Créances envers employeur	897'842	711'044	0.4%	0.3%			5%
Créances	916'539	967'853	0.4%	0.5%			
Obligations CHF	21'134'119	17'654'885	9.0%	8.4%	10%	7-13%	
Obligations devises ex G4	9'779'327	8'904'831	4.2%	4.3%	4%	3-5%	
Obligations devises monnaie protégée	8'557'011	8'365'054	3.6%	4.0%	4%	3-5%	
Obligations marchés émergents	10'300'869	9'456'988	4.4%	4.5%	4%	3-5%	
Prêts hypothécaires	4'515'859	2'937'859	1.9%	1.4%	2%	0-4%	
Actions	95'961'820	82'223'283	40.9%	39.3%	38%	28- 48%	50%
Actions Suisse	16'612'128	15'518'064	7.1%	7.4%	7%	5-9%	
Actions Suisse Small et Mid Caps	12'528'937	11'865'016	5.3%	5.7%	5%	4-6%	
Actions Europe	9'855'277	12'272'322	4.2%	5.9%	4%	3-5%	
Actions Europe Small Caps	5'096'128	0	2.2%	0.0%	2%	1-3%	
Actions Amérique du Nord incl. FX	14'593'738	12'138'081	6.2%	5.8%	6%	5-7%	
Actions Japon inclus FX	7'855'743	6'368'589	3.4%	3.0%	3%	2-4%	
Actions Pacifique ex Japon	7'611'297	6'240'377	3.2%	3.0%	3%	2-4%	
Actions monde Caps ex Suisse	8'012'651	6'715'436	3.4%	3.2%	3%	2-4%	
Actions marchés émergents	13'795'921	11'105'398	5.9%	5.3%	5%	4-6%	
Biens immobiliers Suisse	58'713'452	57'320'991	25.0%	27.4%	27%	24-30%	30%
Placements non traditionnels	635'960	947'924	0.3%	0.4%	1%	0-3%	15%
Private Equity	635'960	947'924	0.3%	0.4%	1%	0-3%	
Placements de la fortune	234'771'762	209'272'710	100%	100%	100%		

Avec la décision du Conseil de fondation du 8 décembre 2017, la stratégie de placement et le Règlement de placement correspondant ont été légèrement adaptés et, dans ce contexte, il a été investi pour la première fois dans le CSIF (Lux) Equities Europe Small Caps – un fonds d'actions pour des petites et moyennes entreprises européennes capitalisées. La stratégie modifiée alloue 2% de la fortune à la nouvelle catégorie Actions Europe Small Caps. Pour cette raison, la part de la catégorie Actions Europe a été réduite de 6% à 4%.

Catégorie de placement	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	% de la fortune essentielle	SAA	Marge fluct.
Protection des devises	11'589'587	9'656'153			
Actions USD	7'990'900	6'606'275	54.8%	50%	25-75%
Actions JPY	3'598'687	3'049'878	45.8%	50%	25-75%

SAA = Asset Allocation stratégique (stratégie de placement)

6.4.2 Prêts hypothécaires

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires aux destinataires de la fondation et, depuis 2017, aussi à des personnes externes. Sur la base du Règlement hypothécaire en vigueur, la fondation accorde des prêts couverts par des biens en gages en 1^{er} rang pour l'acquisition de maisons ou appartements personnels habités toute l'année en Suisse. Le crédit maximal s'élève à 70% de la valeur courante, au maximum CHF 1'200'000. Lors de retraite, le prêt hypothécaire doit être amorti à 65% des de la valeur courante.

En plus des hypothèques variables, la fondation accorde aussi des hypothèques à taux fixe, pour des durées de 2 à 10 ans. Le taux d'intérêt pour les hypothèques variables est déterminé par le Conseil de fondation sur la base des conditions du marché et il s'élevait, durant l'exercice sous révision, à 2.25% (destinataires), respectivement 2.50% (tiers). Les taux d'intérêt pour les hypothèques à taux fixe de deux à dix ans sont déterminés journalièrement et ils sont basés sur le taux moyen SWAP publié par la BCZ avec une majoration (Annexe I du Règlement hypothécaire).

Si l'objet d'un prêt en gage change de propriétaire, le prêt doit être remboursé à la date de la vente.

Ci-après le portefeuille des hypothèques pour l'exercice sous révision.

Evolution du nombre d'hypothèques	Nombre d'hypo- thèques		CHF	CHF
	2017	2016	2017	2016
Etat au 1.1	13	14	2'937'859	3'212'859
Nouvelles hypothèques	3	0	1'658'000	0
Augmentations	0	0	0	0
Diminution / réductions	-1	-1	-80'000	-275'000
Amortissements	0	0	0	0
Etat au 31.12	15	13	4'515'859	2'937'859
Dont hypothèques à taux fixe	12	9	3'715'859	2'057'859

Au 31 décembre 2017, la moyenne du prêt s'élevait à 29.1% (année précédente: 42.0%). Le nombre de preneurs d'hypothèques se répartit comme suit:

Nombre d'hypothèques	Actifs		Retraités		Tiers	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Etat au 31.12	3	3	6	6	6	4

Les tiers sont d'anciens destinataires qui, après leur sortie, respectivement retraite et perception intégrale du capital, ont laissé l'hypothèque au sein de la fondation, selon les directives hypothécaires, ainsi que des personnes externes.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Conformément au Règlement de placement en vigueur, les placements en devises sont sécurisés. Ci-après, les opérations de change à terme en cours à la date du bilan:

Vente de devises le	Monnaie	Montant local	Clôture cours à terme leur CHF	Cours à terme actuel valeur CHF	Résultat le 31.12.2017 CHF	Catégorie de placement
06.04.2018	USD	6'500'000	0.926418 6'021'714	0.974500 6'334'250	-312'536	Actions Amérique du Nord
06.04.2018	USD	1'700'000	0.981838 1'669'124	0.974500 1'656'650	12'474	Actions Amérique du Nord
06.04.2018	JPY	416'000'000	0.008940 3'719'052	0.008651 3'598'687	120'365	Actions Japon
Total opérations de change à terme en cours				11'589'587	-179'697	

Les opérations de change à terme sont couvertes par un investissement correspondant en placements de base de la monnaie correspondante et elles ont été conclues via UBS Switzerland SA (partie adverse). Pour la couverture de la marge, un contrat de gage a été conclu avec UBS Switzerland SA avec une limite de mise en gage de CHF 1'500'000.

6.6 Engagements de capital ouverts (par exemple provenant de placements Private-Equity)

Dans le segment Private Equity sont compris deux Limited Partnerships ainsi que des actions de PFS Pension Fund Services AG. En détail, il s'agit des positions suivantes :

Actions	Nombre		Valeur CHF	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
PFS Pension Fund Services AG	123	123	58'056	57'810
Total			58'056	57'810

Limited Partnership	Total Commitment	Unfunded Commitment	Net Asset Value CHF	
	31.12.2017 CHF	31.12.2017 CHF	31.12.2017	31.12.2016
Partners Group Secondary 2004 L.P.	3'510'450	212'823	30'712	150'022
Partners Group Secondary 2006 L.P.	3'510'450	262'844	547'192	740'092
Total	7'020'900	475'667	577'904	890'114
Total Private Equity			635'960	947'924

6.7 Valeurs vénales et partenaires contractuels des papiers valeurs sous Securities Lending

Selon le contrat Pool en vigueur, la ZKB peut prêter les placements en actions et obligations à l'intérieur du fonds indexé. Ce programme de Securities Lending respecte les dispositions de l'ordonnance sur les placements collectifs de la FINMA (KKV-FINMA). La ZKB agit en tant que Principal et elle est ainsi l'unique partie adverse pour la fondation.

6.8 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune (performance de l'ensemble de la fortune)

Sur la base des calculs du contrôleur des investissements, la performance de l'ensemble de la fortune ainsi que de chacune des catégories de placement est la suivante:

Performance des catégories de placement	2017	2016
Liquidités	-0.4%	-0.3%
Obligations CHF	0.2%	1.3%
Obligations ex monnaies G4	7.5%	2.9%
Obligations IFL hedged CHF	0.8%	8.7%
Obligations marchés émergents	9.8%	12.5%
Prêts hypothécaires	1.5%	1.6%
Biens immobiliers	6.0%	6.5%
Actions Suisse	20.1%	-1.4%
Actions Suisse Small et Mid Cap	29.9%	8.6%
Actions Europe	21.0%	2.1%
Actions Europe Small Caps	1.8%	-
Actions Amérique du Nord incl. FX	18.1%	13.0%
Actions Japon incl. FX	18.9%	0.8%
Actions Pacifique ex Japon	20.8%	9.5%
Actions marchés émergents	31.5%	12.9%
Actions monde Small Caps ex Suisse	17.4%	15.1%
Private Equity	2.3%	-6.5%
Performance d'ensemble	10.9%	5.4%

La performance a été calculée selon la méthode Time Weighted Return (TWR) et déclarée nette (après déduction des coûts au sein des placements indirects de la fortune).

Performance de l'ensemble de la fortune (résultat net des placements de la fortune par rapport à la valeur moyenne des actifs)

	2017	2016
	CHF	CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	211'317'802	201'236'758
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	236'816'854	211'317'802
Valeur moyenne des actifs (non pondérée)	224'067'328	206'277'280
Revenu net du placement de la fortune	22'867'282	10'628'807
Performance de l'ensemble de la fortune	10.2%	5.2%

En 2015, à la suite de l'annonce de la Banque Nationale Suisse (BNS) d'introduire des taux négatifs sur des parties des avoirs des comptes courants des banques, UBS a introduit une taxe d'avoir de 0.75% sur les comptes de liquidités de la fondation. Ainsi, dès le 13 juillet 2017, UBS débite des intérêts négatifs dès un montant disponible de CHF 1,5 mio (compte courant resp. compte de placement CHF 1,0 mio). Avec effet au 1^{er} mai 2017, UBS a introduit en plus une taxe d'avoir de 0.2% sur les avoirs de comptes dépassant les limites libres. Au total, au cours de l'année de référence, il y a eu CHF 10'772 (année précédente: CHF 2'919) d'intérêts négatifs.

6.9 Explications sur les coûts de gestion de la fortune

Coûts de la gestion du placement de la fortune	2017	2016	Modif. par rapp.
	CHF	CHF	année préc.
Coûts pour conseils en investissement	64'597	50'382	14'215
Frais de comptabilisation des papiers valeurs, resp. Global Custody	19'872	19'872	0
Droits de timbre	28'975	0	28'975
Taxes prélevées séparément pour placements indirects	80'932	50'195	30'737
Frais bancaires placements directs	1'654	959	695
Frais de gestion hypothécaires destinataires	3'281	3'272	9
Frais de gestion de la fortune dans placements collectifs transparents	365'342	367'237	-1'895
Total coûts de gestion du placement de la fortune	564'653	491'917	72'736

Pour les placements indirects, les coûts de gestion la fortune sont partiellement déduits de la Net Asset Value (NAV). Pour les placements collectifs transparents ainsi nommés il est tenu compte de ces frais dans le compte d'exploitation.

Pour les catégories de placement ci-après, ces coûts sont indiqués sous forme de Total Expense Ratio (TER). Le TER contient essentiellement les taxes courantes pour le Portfoliomangement, l'administration et le dépôt.

Fournisseur / nom du produit	Valeur marchande	TER %	TER
	31.12.2017 CHF		CHF
Syz AM (CH) Liquidity Mgmt-CHF Class PFS	17'518'286	0.10%	17'518
Syz AM (CH) Track-CHF Bonds Class PFS	21'134'119	0.04%	8'454
GAM Multibond Local Emerging Bond Fund	10'300'869	1.30%	133'911
CSIF Bond Rest World Cur Idx Blue ZA	3'393'195	0.01%	339
CSIF III World ex CH Small Cap Index	8'012'651	0.09%	7'131
CSIF (Lux) Equities Europe Small Caps	5'096'128	0.10%	5'096
Turidomus Casareal	44'375'418	0.26%	115'376
Turidomus Proreal	14'338'034	0.17%	24'375
Partners Group Secondary 2004, L.P.	30'712	52.76%	16'205
Partners Group Secondary 2006, L.P.	547'192	6.75%	36'936
Total (sans placements TER sans frais)	124'746'604		365'342

Selon l'article 48a, alinéa 3, OPP2, si, pour un placement, les coûts de gestion de la fortune ne peuvent pas être identifiés, ils doivent être indiqués séparément en tant que placements collectifs non transparents, selon la directive de Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHF PP). La fondation ne possède aucun placement collectif non transparent. Le quota de coûts transparents s'élève ainsi à 100%.

Au total, les dépenses pour la gestion des placements la fortune s'élèvent à CHF 564'653 pour la période sous révision. Ceci correspond à environ 0.24% des placements de la fortune au jour du bilan.

7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Bilan

Actifs

7.1.1 Créances envers l'employeur

Cette position concerne les contributions des salariés et de l'employeur pour les mois de novembre et décembre 2017 qui ont été entièrement versées jusqu'en mars 2018. A part ceci, il n'y a pas d'autre placement auprès de l'employeur.

7.1.2 Créances

Créances	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Avoir impôt anticipé exigible	916'539	966'028
Compte-courant compagnie d'assurance	0	35
Intérêts dus sur les prêts hypothécaires	0	1'790
Total créances	916'539	967'853

7.1.3 Compte de régulation actifs

Le compte de régulation actifs contient le versement en attente de la fondation de placement Turidomus (placements immobiliers). Sur la base de l'information de la fondation de placement Turidomus, le versement 2017 (demande à l'assemblée des investisseurs) est planifié au montant de CHF 46 (CHF 46 l'année précédente) pour chaque part Casareal resp. CHF 45 (CHF 45 l'année précédente) pour chaque part Proreal. Le versement de CHF 2'045'092 pour l'année sous révision sera effectué pour le 31 mai 2018 après la décision de l'assemblée des investisseurs.

Passifs

7.1.4 Autres exigibilités

Pour ce qui est des autres exigibilités, il s'agit de factures qui n'ont pas encore été payées qui concernent l'année sous révision.

7.1.5 Compte de régulation passifs

Les comptes de régulation passifs contiennent la contribution au fonds de garantie, des coûts pour les Management Fees, des honoraires pour le Conseil de fondation ainsi que des régulations pour des factures attendues pour l'année sous révision.

7.2 Compte d'exploitation

7.2.1 Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorce

Versements anticipés et versements à la suite de divorce	2017 CHF	2016 CHF	Modif. par rapport année précédente
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété de logement (LFEPL)	514'173	519'155	-4'982
Versements à la suite de divorce	10'497	131'982	-121'485
Total versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorce	524'670	651'137	-126'467

Au total, 5 personnes (année précédente 8) ont fait usage de la possibilité d'un retrait anticipé LFEPL pour de nouveaux objets, respectivement des transformations.

7.2.2 Charges d'assurance

Ces positions contiennent les contributions du fonds de garantie ainsi que la prime Stop-Loss de la Zürich Assurance.

7.2.3 Frais d'administration

Frais d'administration	2017 CHF	2016 CHF	Modif. par rapport année précédente
Frais de révision	23'000	23'000	0
Honoraires d'experts	31'394	27'000	4'394
Coûts d'impression	3'055	0	3'055
Coûts de formation, frais et honoraires Conseil de fondation	-601	31'000	-31'601
Frais de gestion PFS AG	378'645	342'915	35'730
Taxes autorités de surveillance	15'497	13'912	1'585
Autres frais d'administration	25'125	12'681	12'444
Total frais d'administration	476'115	450'508	25'607

En raison d'une régulation qui n'est plus nécessaire provenant d'un exercice antérieur dans l'honoraire des conseillers de fondation, il apparaît pour la première fois une dépense en moins pour l'année sous révision.

Les frais de gestion PFS AG plus élevés durant l'année sous révision sont dus à l'augmentation du nombre des assurés.

Les autres frais d'administration contiennent entre autres des coûts d'impression et de traductions ainsi que des honoraires d'avocat.

Sur la base de 1'439 (année précédente 1'373) assurés actifs et retraités (sans enfants) au 31 décembre 2017, les frais d'administration s'élèvent à Fr. 331 (année précédente CHF 328) par destinataire.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a aucune demande de l'autorité de surveillance.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Incidents commerciaux particuliers et transactions de fortune

Les banques externes et gestionnaires de fortune doivent publier annuellement les rétrocessions obtenues ou versées selon l'article 400, alinéa 1, CO ou l'article 48k, OPP2, ainsi que sur la base de décisions du Tribunal fédéral (en dernier BGE 4A_127/2012 et 4A_141/2012). Sur demande, aucune rétrocession n'a été déclarée.

Dans les comptes annuels 2010, au paragraphe 9.2, il était fait état de discussions en cours avec l'Administration fédérale des impôts (ESTV). Elles sont en rapport avec (1) des taxes de chiffre d'affaires sur des achats de titres et avec (2) la demande de restitution des impôts anticipés sur les dividendes d'actions suisses.

(1) Un investisseur, auquel l'ESTV avait facturé rétroactivement des mi-mai 2007 le versement du chiffre d'affaires, a fait appel contre cette décision et transmis le cas au Tribunal administratif fédéral. Par sa décision du 29 septembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a approuvé cette contestation et reconnu le recours. Le 11 novembre 2015, l'ESTV a transmis la décision précitée au Tribunal fédéral. La justification ainsi que les arguments de l'ESTV sont concordants avec sa position initiale. Au cours de l'année sous référence, la décision du Tribunal administratif fédéral du 29 septembre 2015 a été confirmée par le Tribunal fédéral. Au courant de l'année 2018, la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland demandera à l'ESTV d'effectuer le remboursement correspondant du chiffre d'affaires versé.

(2) Pour ce fait, il n'y a eu aucune nouvelle connaissance jusqu'à la fin de l'année sous référence.

9.2 Procédures juridiques en cours

Il y a une procédure juridique en suspens auprès du Tribunal administratif fédéral en rapport avec le transfert des fonds libres par la Caisse générale de prévoyance de SAirGroup provenant de la liquidation partielle.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a aucun événement notable.